



FORMATION SUPÉRIEURE



PRÉPARATION À LA FORMATION DE CHEF D'ÉQUIPE BÂTIMENT ET GÉNIE CIVIL

SBV / Schweizerischer Baumeisterverband
SSE / Société Suisse des Entrepreneurs
SSIC / Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impresaris-Constructurs



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**

fédération vaudoise des entrepreneurs

Préparation à la formation chef d'équipe bâtiment et génie civil

Au cours de leur formation, les travailleurs qualifiés acquièrent les bases scolaires nécessaires leur permettant de se préparer au concours d'entrée en vue du cours de chef-fe d'équipe du bâtiment et génie civil.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Objectif	Acquérir les bases nécessaires en mathématique, français et dessin en vue du concours d'entrée aux cours de chef d'équipe du bâtiment et génie civil.
Conditions d'admission	Etre en possession d'un CFC de maçon ou de constructeur-trice de voies de communication.
Certification	Une attestation est délivrée aux participants.
Frais d'inscription	Entreprise cotisante CPR ¹ : CHF 1'200.00 Entreprise non-cotisante : CHF 1'500.00 <i>Sous réserve de modification</i> Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel. <ul style="list-style-type: none">• <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.</i>• <i>Tout cours débuté est entièrement dû.</i>• <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.</i>• <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.</i>• <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.</i>• <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</i>• <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.</i>
Aide financière	Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile. Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction.
Durée	9 samedis (cours ; 1 samedi (concours d'entrée)).
Dates	De mars à juin de chaque année.
Délai d'inscription	Fin janvier de chaque année.
Renseignements et inscriptions	Coordonnées en bas de la page.